

L'aviateur et l'alcool

Autor(en): **E.S.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue Militaire Suisse**

Band (Jahr): **94 (1949)**

Heft 7

PDF erstellt am: **11.08.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-342435>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

L'aviateur et l'alcool

« Les boissons les meilleures pour l'aviateur doivent répondre à un double but :

» a) Constituer si possible un matériel d'apport, non seulement en eau, mais par surcroît en éléments utiles ;

» b) Eviter d'être une source de troubles divers dus à la présence de gaz ou de produits nocifs, au premier rang desquels il convient de citer l'alcool.

» Cette brève énumération rappelle aussitôt que toute solution, contenant des gaz dissous naturellement ou artificiellement (limonade, siphon...) doit être bannie avant l'envol ; on évitera ainsi de charger le tube digestif en gaz dont l'expansion en altitude peut être la cause de distension abdominale et de crampes douloureuses », empruntons-nous à l'étude *L'alimentation de l'aviateur*, par le professeur de physiologie J. Malménac, d'Alger, dans les « Annales de la Nutrition et de l'alimentation », vol. III N° 1, 1949. Mais examinons maintenant ce qu'il dit de l'alcool :

« Le problème soulevé par l'utilisation de l'alcool reste l'un des plus discutés. Il est extrêmement important pour l'aviateur et mérite de retenir ici grandement l'attention. »

Il est classique d'admettre que la combustion de 1 gr. d'alcool au sein de l'organisme produit 7 calories. Le rôle énergétique est d'ailleurs certain dans des conditions nettement déterminées. S'il y a concordance entre la combustion de l'alcool et les besoins de la régulation thermique, l'effet peut, dans une certaine mesure et dans la marge de la thermogénèse, être effectivement favorable. Mais, par contre, dans la plupart des cas où les dépenses énergétiques sont accrues, pendant un exercice musculaire par exemple, l'alcool n'est pas

brûlé en plus grande quantité que pendant une phase de repos. Ceci prouve déjà la précarité de son utilisation dans les conditions physiologiques, utilisation qui devrait du reste se faire en quantités d'autant plus grandes qu'une bonne partie de l'alcool ingéré est rapidement éliminé par divers organes, entre autres le poumon. Les influences nocives risquent alors de contrebalancer nettement l'effet favorable recherché : le fait est particulièrement net chez l'aviateur, ce qui oblige à des restrictions formelles à son égard. En effet :

a) L'alcool réduit les oxydations cellulaires et crée un véritable état d'*anoxémie toxique*. Son influence s'ajoute donc, en altitude, à celle du déficit en oxygène par baisse de la tension partielle de ce gaz. La résistance de l'organisme à la dépression barométrique *est alors diminuée*. C'est ce que démontrent des expériences de Zissmann et Polonovski : le seuil d'apparition des premiers effets biochimiques provoqués par l'hypoxémie est nettement abaissé après ingestion de boissons alcoolisées ;

b) L'alcool est un vaso-dilatateur périphérique, ainsi que l'a récemment confirmé H. Montgomery. A ce titre, il peut engendrer un véritable déséquilibre de la thermo-régulation en favorisant la vaso-dilatation cutanée, donc la thermo-déperdition et le refroidissement. Or, l'aviateur est exposé, aux hautes altitudes, à des températures extrêmement basses, de l'ordre de -56° à 11 000 et 12 000 mètres. Certes, le cas est tout différent avec certains avions modernes : les moteurs à réaction sont la source d'une grande production de chaleur contre laquelle il convient même de se prémunir. Par ailleurs les carlingues sont souvent surchauffées au soleil avant l'envol et des vents de haute température peuvent être rencontrés à des altitudes de 2000 à 3000 mètres (Afrique du Nord). Mais l'alcool s'avère alors encore plus nocif par l'apport énergétique, immédiatement utilisé en pure perte, qu'il représente ;

c) L'alcool constitue un agent augmentateur de l'excitabilité labyrinthique, manifestation toujours fâcheuse chez

l'aviateur. Des accidents neuro-végétatifs divers sont alors plus facilement déclenchés au cours de certains déplacements de l'avion, quand interviennent des effets d'accélération dus au pilotage (virage serré, ressource) ou à l'atmosphère (trous d'air) ;

d) Dernier argument enfin, l'alcool modifie les réactions psycho-motrices et surtout les fonctions mentales dont le rôle, dans l'exercice du pilotage, n'est plus à discuter. Les facultés d'attention, de mémoire sont réduites ; le jugement est moins vif, les perceptions sensorielles, surtout visuelles, sont souvent altérées. On retrouve là — le professeur Malménac le souligne spécialement, diverses manifestations qui peuvent être provoquées chez un sujet normal par le déficit même en oxygène en altitude.

L'auteur est donc amené à conclure que l'utilisation de l'alcool est particulièrement néfaste chez l'aviateur. Seules les impressions gustatives, les sensations illusoires de réchauffement, de « coup de fouet » nerveux, méritent de retenir l'attention. Mais, dans ce cas, de faibles doses de boissons alcoolisées suffisent à entraîner le résultat escompté. — Certes, il n'est pas question ici de proscrire toute utilisation d'alcool et de rejeter complètement, par exemple, l'ingestion de vin, si courante parmi les Français. Mais les lois biologiques sont des lois de juste milieu : l'excès est ici rapidement et fatalement nocif. Les apéritifs, qui prédisposent à une absorption gastrique massive, seront donc réduits dans la vie courante de l'aviateur et *supprimés avant l'envol* ou pendant le vol. » Le professeur Malménac recommande des jus de fruits.

Cap. E. SCH.
